

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 05/11/2018

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, PODEVIN et Mmes ROUSSET, TENNEREL, PEYRON, RAYNAUD, PLOS.

Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard,

Excusés : MM. REYNARD Julien et SOBCZAK Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Michelle.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 12 octobre 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un rajout de point d'ordre du jour : PLUi et PADD.

PLUi et PADD :

Après présentation des différentes orientations du PADD celui-ci a été débattu en séance.

Le projet de règlement graphique et les orientations d'aménagement et de programmation OAP ont été également soumis à l'avis du Conseil Municipal. Ils devront être complétés.

1-SIAEP Rive Gauche de la Dore – soutien pour le maintien des réservoirs de Mauzun

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat est en litige depuis de nombreuses années avec les propriétaires du Château de Mauzun pour le maintien des réservoirs d'eau potable construit sur le site depuis les années 50. Malgré de nombreuses propositions aucun accord n'a été trouvé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite que l'emprise des réservoirs soit maintenue. Ceux-ci permettent la desserte gravitaire de la majeure partie du syndicat (59 % des usagers). Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de voir l'intérêt général pris en compte.

2- Adhésion ADIT 63 (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

Le Département du Puy-de-Dôme met à disposition des communes une offre de services d'ingénierie dans les domaines de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, des projets structurants dont les bâtiments publics, de l'environnement, du juridique et du financier.

Divers travaux seront envisagés : pont aux abords de la station d'épuration de Rif Bonnet, parvis de l'église, vérification de la longueur de la voirie communale pris en compte pour la DGF...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'ADIT 63 au 1^{er} janvier 2019.

3- Plan communal de sauvegarde

La Préfecture du Puy-de-Dôme rappelle que la rédaction d'un plan de sauvegarde est obligatoire.

L'objectif de ce PCS est de définir des mesures de protection de la population, le recensement des moyens de transport et d'hébergement dans le cadre d'une organisation municipale globale pour faire face aux risques : pluies inondations, canicule, vents violents...

Le Conseil Municipal prend acte de la procédure. Mme ROUSSET Michelle, 1^{ère} adjointe participera à une réunion d'information pour mettre en place et maintenir le PCS.

4-Conclusion enquête publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur nous a remis un rapport de conclusion favorable.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité de poursuivre les démarches administratives pour l'échange et la vente des biens immobiliers.

5-Entretien salle polyvalente – mise à disposition de personnel

Le SIMI met à disposition un de leur agent 2 heures par semaine pour le ménage de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférent.

6- Motion en faveur des Territoires ruraux

La hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant + 45 % (du printemps 2016 à ce jour). Les populations rurales ne bénéficient pas d'infrastructures de transport en commun et sont pénalisées dans leur quotidien.

Le Conseil Municipal de Montmorin demande à l'unanimité la baisse des taxes sur les carburants.

7- Questions diverses

- Régularisation des factures d'eau et d'assainissement à la locataire du logement communal :
Mme TALHANDIER Christine.
Les démarches administratives seront faites pour reverser les sommes trop perçues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 50.